

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2022

L'an 2022, le 1^{er} décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, Alexandra TAUPIN, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST, Baptiste TAUPIN

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 13 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Nicolas BOITEUX→ Mme Marie-Agnès CORDILLOT, M. Jacques MARTIN→ M. Fabien SANSOIT

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- Opération Petits Villages du Futur : accompagnement de la démarche
- Travaux de l'église : coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, demande de subvention CD58 et Camosine
- Terrain de sport : demandes de subventions
- Cimetière : gestion et reprise des concessions
- Finances : nomenclature M57 abrégé
- Décisions modificatives
- Remplacement plateau table de ping-pong
- Contrats de lutte contre les nuisibles
- ONF : notification de délivrance
- Nomination d'un délégué aux affaires scolaires
- Compte-rendu de la commission des travaux
- Compte-rendu de la commission communication
- Chèques Nièvre achat plaisir
- Organisation des vœux
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2022

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Opération Petits Villages du Futur

M.le Maire présente la proposition de l'entreprise DONATIVO (en partenariat avec le PNM et le CAUE) pour l'accompagnement du projet d'aménagement de la place. Le devis d'un montant de 8550 € TTC comprend les trois phases du projet (de janvier à juin) à savoir :

- la concertation
- l'expérimentation
- la programmation et prise de décision

M.le Maire donne lecture d'un courrier de M. Bazin , Président du Conseil Départemental, qui proposera que ce travail puisse être soutenu par les crédits du Département alloués au PNM pour la démarche des Villages du Futur à hauteur de 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis d'un montant de 8550 € TTC de l'entreprise DONATIVO pour l'accompagnement du projet de restauration de la place et à demander la subvention au Département qui soutient l'opération à hauteur de 80 %.

II – Travaux de l'église

Mission CSPS : Monsieur le Maire présente le rôle du CSCP (coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) et un estimatif du coût.

Subventions : M. le Maire présente les subventions possibles du Département (contrat cadre) et de la Camosine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offre pour missionner un CSPS (coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) et la commission des travaux à attribuer le contrat au mieux disant, à solliciter les subventions auprès du Département (contrat cadre) et auprès de La Camosine et à demander le commencement des travaux de façon anticipée.

III– Terrain de sport : demandes de subventions

M.le Maire présente le projet de terrain de sport et des devis des entreprises CAMMA SPORT et AJ3M.

Le devis de l'entreprise TACHE pour le terrassement de la plateforme s'élève à 12900 € TTC. Pour le financement, les subventions suivantes peuvent être demandées : DETR, subvention du Conseil Départemental (contrat cadre de partenariat avec la Communauté de Communes), subvention de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander ces subventions.

IV– Cimetière : gestion et reprise des concessions

M.le Maire présente l'opération de reprise des tombes qui semblent abandonnées ainsi que le devis du groupe ELABOR d'un montant de 20 772 € TTC.

Le projet d'agir sur un seul carré pose problème, l'opération est donc prévue sur la totalité du cimetière.

Le devis comprend l'intervention d'un juriste lors d'une réunion publique mise en place par la municipalité afin d'exposer le projet. L'opération qui durera un an, portera sur deux exercices budgétaires, 2023 et 2024.

Une réflexion est engagée sur les tarifs proposés (pour les concessions perpétuelles notamment). Une augmentation est à prévoir notamment en raison des frais d'entretien du cimetière. Des renseignements seront pris auprès des communes avoisinantes pour connaître les tarifs pratiqués dans la région.

Le règlement du cimetière est à refaire avant la signature du devis.

Le conseil municipal, donne son accord à M. le Maire pour signer le devis de l'entreprise ELABOR dans le cadre de la gestion et de la reprise des concessions du cimetière.

V – Finances : nomenclature M57 abrégé

Afin d'harmoniser la comptabilité de l'ensemble des collectivités locales, la généralisation de la nomenclature budgétaire M 57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024, avec la possibilité d'anticiper ce passage .

Une nomenclature M57 « abrégée » a été instituée pour une application aux communes de moins de 3500 habitants. L'inventaire de la commune depuis 2012 est à établir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

VI – Décisions modificatives

Plusieurs décisions modificatives sont à prendre :

- charges de personnel : virement de 8800 € du compte des " dépenses imprévues" vers le chapitre 012 "charges de personnel" sur la section de fonctionnement

- achat de 3 cases pour le columbarium : virement de 2700 € de l'opération "travaux de voirie" vers l'opération "cimetière" sur la section d'investissement
- achat du fourneau et de deux conteneurs isothermes pour la cantine : virement de 3490 € de l'opération "travaux de voirie" vers l'opération "mobilier" sur la section d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour prendre ces décisions modificatives.

VII – Remplacement plateau de la table de ping-pong

Après un contrôle de AJ3M, il a été constaté que le plateau de la table de ping-pong à côté du club était défectueux. M.le Maire présente un devis de l'entreprise aj3m d'un montant de 1632€ TTC pour le remplacer.

Le conseil municipal autorise M.le Maire à signer le devis de l'entreprise AJ3M d'un montant de 1632 € TTC

VIII – Contrats de lutte contre les nuisibles

M.le Maire présente les différents contrats et devis de l'entreprise VASSYGIENE dans le cadre de la lutte contre les nuisibles.

- Vente d'un destructeur électrique d'insectes volants pour la cantine : 222,30 € TTC - Ramonage du conduit de hotte à la cantine : 498 € TTC
- Désourisaison et déblattisation annuelles de l'école (2 passages) : 260 € TTC
- Désourisaison et dératisation des logements communaux (2 passages à 3/4 semaines d'intervalle) : 260 € TTC
- Dératisation des bouches d'égouts de la commune (2 passages annuels) : 260 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer deux contrats et les devis de l'entreprise VASSYGIENE 58 ANTIPARASITES .

IX – ONF : notification de délivrance

M. le Maire présente présente la notification de délivrance de l'ONF concernant une vente de bois des parcelles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de la section de bois de Doussas (coupe sanitaire).

La valeur des produits de cette délivrance est estimée à 976,49 €.

Le conseil municipal valide la notification de délivrance.

X– Nomination d'un délégué aux affaires scolaires

Suite à la démission de Mme Christelle Nicolas, il est nécessaire de nommer un délégué aux affaires scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme Mme Michelle GUDIN déléguée aux affaires scolaires.

XI– Compte-rendu de la commission des travaux

M. le Maire rend compte de la commission des travaux du 19/11 et présente les différents travaux à envisager.

Ces travaux concernent :

- L'entretien de la voirie communale : nombreux trous à boucher par les agents et des conseillers
- Investissement sur la voirie communale :
 - route des Remiens en bicouche
 - route de la Grevaux en bicouche ou au moins une signalisation,
 - signalisation route du Pontot
 - route de Maré-Le-Bas : remise en état ou mise en chemin ou au moins une signalisation

- avenue de la gare : finir le revêtement sur l'ensemble de la rue
Des devis seront demandés par M.le Maire à M. Marsoni de la DDT.
- Elagage :
 - du saule rue de la Savoie à Précy : à voir avec l'entreprise Taupin
 - arbres à Maré-Le-Bas : par les agents
 - arbres à Cuzy : les propriétaires sont informés
- Fossés :
 - Busage entrée du chemin de Vellerot : M. Bertin propose de refaire le fossé et le busage du 1^{er} chemin avec les agents / pour le 2^e chemin, rechercher à qui revient la charge de l'entretien
 - chemin de Montliffé : voir avec M. Gauthé quand les agents seront disponibles
 - Moulin de Certaines, en face Mme Maquet
 - avenue de la gare : réparer la traversée de route
 - M. Taupin signale un ruissellement occasionnant des crevasses sur le chemin de la route de La Grevaux à la route départementale

XII – Compte-rendu de la commission communication

Mme Sauvat rend compte de la commission communication du 26/11 :

- préparation du bulletin de janvier
- préparation de la distribution et des envois
- récompenses aux diplômés de l'année et aux élèves de 6^{ème}.

XIII – Chèques Nièvre achat plaisir

Le CM décide des montants des chèques "Nièvre achat plaisir" des élèves de 6^{ème} (15€), des diplômés (30 €) et des agents (75 €) .

XIV– Organisation des vœux, le 7 janvier

XV – Questions diverses

- **Labo des cantines** : la cantine de Cervon est volontaire pour être cantine-pilote et bénéficier d'un accompagnement individualisé
- Fonds verts : information concernant les projets dans le sens de la transition énergétique à partir de 2024
- **Convention accueil périscolaire** :
M.le Maire présente la convention partenariale entre la commune et la communauté de communes suite au changement du mode de financement de l'accueil périscolaire. Le conseil municipal autorise M.le Maire à compléter et à signer la convention avec la Communauté de Communes
- **Dates à venir : Fête de l'école (15/12)/ ludothèque (16/12)/ Noël des enfants (18/12)/Vœux de la municipalité (7/1 -19h)**
- **Jardin partagé** : à relancer au printemps
- **Activation des correspondants défenses** dans le cadre de la période troublée actuelle
- **Radon** : installation d'une dizaine d'appareils de mesures chez les conseillers (initiative du PNM)
- **Visite conseiller régional S. Mathieu** le 7 décembre
- **Fibre** : M. Roy rend compte de la réception des travaux. Un raccordement est prévu pour toutes les habitations.
- **Antenne ATC France** : aucun opérateur ne s'est manifesté pour l'instant. Les démarches se poursuivent.
- **Opération 1000 arbres** : M. le maire se renseignera sur le dossier de la commune
- Demande de **mise en place d'un sens unique rue du 8 septembre à Marcilly** pour des raisons de sécurité : une réflexion est engagée par la municipalité
- Des **lampadaires** clignotent dans le bourg : le problème est signalé
- **Panneaux** au dos d'âne et au marronnier retournés : à remettre en place

- Présentation des **couleurs préconisées** pour le bourg par l'architecte des Bâtiments de France

Dates à venir :

- visite de M.Mathieu, conseiller départemental : le mercredi 7 décembre à 9h
- vœux de la municipalité : le samedi 7 janvier
- prochain Conseil Municipal : jeudi 2 février à 20h00

La séance est levée à 23h45